

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28.09.2023

Rapport de la Commission de gestion et de finances sur le préavis 08/2023 relatif au budget 2024.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et de finances (CoGeFi) s'est réunie le 7 septembre 2023 en présence de Monsieur Paul Menard, membre du Comité de direction (CoDir) ainsi que de Mesdames Annick Kosel, directrice générale, et Dominique Althaus, secrétaire générale et directrice des finances, pour la présentation du préavis cité en titre. Nous les remercions pour la clarté de leurs explications ainsi que pour les réponses à nos questions.

Les membres présents de la CoGeFi étaient Gabriel Galibourg (St-Cergue) Président, Noémie Dunand (Genolier), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex). Les membres de la commission se sont ensuite retrouvés dans les locaux de l'administration communale de Trélex pour une deuxième séance le 12 septembre 2023. M. Denis Berger (Arzier-Le Muids) était excusé aux deux séances en présentiel.

Remarques préliminaires

Par rapport au budget de 2023, le budget de 2024 présente une augmentation des charges de 636 K CHF, passant de 8,17 M à 8,80 M CHF, soit une augmentation de 7,8 %. Les raisons de cette augmentation seront expliquées ci-dessous.

Rappel

Il est important de rappeler que le budget de 2023 a connu de grandes transformations afin de se conformer aux directives cantonales. Ces modifications comprenaient :

- Le regroupement des coûts des niveaux P1 et P2 sous une comptabilisation unique.
- La migration des coûts des niveaux 7P-8P, historiquement catégorisés comme secondaire, vers la catégorie primaire.
- L'introduction des loyers des écoles d'Arzier-Le Muids et de Saint-Cergue dans les coûts de la catégorie primaire.

Défis budgétaires

Charges du personnel

La plus importante augmentation concerne les charges de personnel, passant de 1,2 M CHF à 1,7 M CHF (page 31 du préavis).

L'explication de cette augmentation des charges de personnel est multiple :

- Tout d'abord, en prévision du départ à la retraite de Mme Althaus à la fin de l'année, le CoDir prévoit l'embauche d'une personne supplémentaire trois mois avant son départ. Cette mesure vise à assurer une transition en douceur et une formation adéquate de son/sa remplaçant-e.
- Cette augmentation découle également de l'introduction du nouveau règlement du personnel (préavis 6/2023), qui a entraîné des ajustements salariaux et des modifications des conditions d'emploi.
- Des augmentations salariales standard (selon grille du Canton) ont été accordées, généralement de l'ordre de 1 à 2 %, pour l'ensemble du personnel.
- Certaines augmentations résultent du passage à une classe supérieure de certains employés.
- Enfin, le CoDir a pris en charge à 100 % les salaires de la directrice générale et de la secrétaire générale, tout en effectuant une refacturation à l'Accueil de jour pour garantir une répartition équitable des coûts.

La répartition des charges de personnel entre la structure «AISGE école» (ci-après Ecole) et la structure «AISGE accueil de jour» (ci-après Accueil) a été entièrement revue cette année afin d'obtenir un meilleur équilibre entre les deux. Pour rappel, l'Ecole emploie 39 personnes, dont certaines travaillent également pour l'Accueil, et vice-versa. À titre d'exemple, la directrice, sous contrat avec l'Ecole, voit 50 % de ses charges refacturées à l'Accueil. Inversement, pour la directrice des ressources humaines, sous contrat avec l'Accueil, ce sont 20 % de ses charges qui sont refacturées à l'Ecole. En ce qui concerne le responsable des bâtiments et l'agente d'exploitation, la répartition est de 50/50. La CoGeFi estime toutefois que la répartition de ces derniers mérite d'être améliorée, car en termes de surface (la clé utilisée pour la répartition des charges entre les structures de l'Ecole), l'accueil de jour dispose d'une surface bien inférieure à celle de l'école.

Maîtrise des coûts

Notre association a le devoir de poursuivre ses efforts en matière de maîtrise des coûts. Cette tâche n'est pas toujours aisée, car de plus en plus de charges qui étaient habituellement supportées par les parents sont désormais transférées à l'école.

Voici une présentation de l'évolution des coûts :

Evolution des coûts totaux depuis 2019

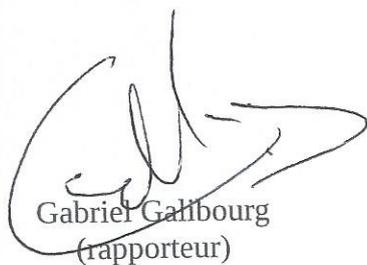
Communes	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Arzier-Le Muids	2'341'974	2'279'372	1'282'931	1'208'403	1'098'522	1'127'653
Genolier	1'585'892	1'527'597	1'272'353	1'181'313	1'067'270	1'149'990
Givrins	819'686	779'192	633'472	612'843	547'980	572'001
Saint-Cergue	2'116'030	2'021'930	1'126'054	1'014'181	845'938	865'632
Trélex	1'082'630	1'083'763	887'706	805'335	741'150	768'278
Totaux	7'946'212	7'691'854	5'202'516	4'822'075	4'300'860	4'483'554
Nb élèves	1'206	1'220	1'211	1'199	1'133	1'092
Coûts/élèves	6'589	6'305	4'296	4'022	3'796	4'106

Conclusion

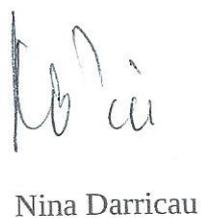
Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et de finances vous recommande d'approuver le préavis 08/2023 concernant le budget de 2024 tel qu'il est présenté.

St-Cergue, le 19 septembre 2023

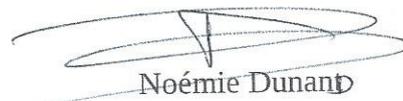
La Commission de gestion et de finances



Gabriel Galibourg
(rapporteur)



Nina Darricau



Noémie Dunant

Denis Berger
excuse D

Evelyne Vogel

